



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 16 décembre 2019** à compter de **19h30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Monsieur Patrice de Repentigny, assistant-greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion
Madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Dépôt, présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020
- 2.2 Dépôt, présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (EXCLUSIVE AU BUDGET)

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la Loi sur les cités et villes.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

19-12-0308

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

19-12-0309

2.1 DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

ATTENDU que la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton a présenté, au nom du conseil municipal, les orientations du budget 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que les prévisions budgétaires 2020 de la Ville de Saint-Rémi présentées de façon équilibrée pour une somme totale de 13 061 096 \$ soient adoptées, telles que déposées;

qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2020 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0310

2.2 DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

ATTENDU que conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Saint-Rémi pour les années 2020, 2021 et 2022, aux montants annuels de:

ANNÉE	MONTANT
2020	18 789 182 \$
2021	720 000 \$
2022	12 790 000\$
TOTAL (2020 + 2021 + 2022) =	32 299 182 \$

qu'un résumé explicatif du programme des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 soit publié conformément aux articles 473 et 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS (EXCLUSIVE AU BUDGET)

Le conseil municipal répond aux questions du public ayant référence au budget seulement.

19-12-0311

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M. Patrice de Repentigny, notaire
Assistant-greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 décembre 2019

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 décembre 2019.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**